



PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal (Centre communautaire situé au 480, rue de l'Accueil, Chesterville) le 5 juin 2024, 19 heures.

À laquelle sont présents:

Martin Germain, conseiller n° 1
Steve Gauthier, conseiller n° 3
Chantal Desharnais, conseiller n° 4
Sébastien St-Pierre, conseiller n° 6

À laquelle sont absents :

Etienne Côté, conseiller n° 2
Jasmin Desharnais, conseiller n° 5

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, Monsieur Vincent Desrochers

Est également présente:

Madame Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Règlement numéro 256 N.S. décrétant des travaux de réfection de trois rangs (Boutin, Roberge et chemin Craig Sud) et l'affectation de la somme de 88 158 \$ des soldes disponibles des règlements 237 N.S. en vue de financer une portion d'une dépense
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

1. **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 19h00.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

2024-06-181

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions prévues à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Martin Germain;

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-182

3. **Adoption du règlement numéro 256 N.S. décrétant des travaux de réfection de trois rangs (Boutin, Roberge et chemin Craig Sud) et l'affectation de la somme de 88 158 \$ des soldes disponibles des règlements 237 N.S. en vue de financer une portion d'une dépense**

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion, un dépôt et une présentation du projet de règlement a été donné par le conseiller Sébastien St-Pierre lors de la séance ordinaire du 3 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Steve Gauthier, appuyée par Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE le Conseil de la Municipalité de Chesterville adopte le règlement numéro 256 N.S. décrétant des travaux de réfection de trois rangs (Boutin, Roberge et chemin Craig Sud) et l'affectation de la somme de 88 158 \$ des soldes disponibles des règlements 237 N.S. en vue de financer une portion d'une dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. **Période de questions**

2024-06-183

8. **Levée de l'assemblée**

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Sébastien St-Pierre;

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Desrochers,
Maire

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Vincent Desrochers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.